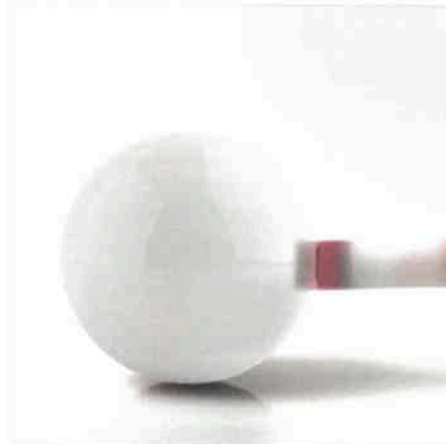




AUDIT  
COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

ÉVALUER  
RASSURER  
RECOMMANDER  
PÉRENNISER



**ASSOCIATION JAZZ A TOURS**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2019**

Aux membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JAZZ A TOURS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note page 15 de l'annexe des comptes annuels concernant la provision pour risques et charges.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 30 octobre 2019

**Le Commissaire aux comptes**

**ALTONEO AUDIT**

**Phillppe HUET**

Associé

**Comptes annuels**

**Etats de synthèse**

**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 507,73	1 507,73		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	129 841,97	112 396,27	17 445,70	12 938,77
Autres immobilisations corporelles	60 044,68	47 861,04	12 183,64	15 794,07
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	5 600,00		5 600,00	5 600,00
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>196 994,38</b>	<b>161 765,04</b>	<b>35 229,34</b>	<b>34 332,84</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	133 510,73	4 043,00	129 467,73	90 645,50
Autres créances	58 044,03		58 044,03	62 432,17
Divers				
Valeurs mobilières de placement				70 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	313 163,47		313 163,47	236 773,87
Charges constatées d'avance	4 916,96		4 916,96	5 728,76
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>509 635,19</b>	<b>4 043,00</b>	<b>505 592,19</b>	<b>465 580,30</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>706 629,57</b>	<b>165 808,04</b>	<b>540 821,53</b>	<b>499 913,14</b>


**Bilan**

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	205 376,26	201 708,38
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-25 538,31</b>	<b>3 667,88</b>
Subventions d'investissement	8 717,13	11 922,94
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>188 555,08</b>	<b>217 299,20</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	12 000,00	24 000,00
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>12 000,00</b>	<b>24 000,00</b>
Fonds dédiés sur subventions	10 000,00	10 000,00
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	274,46	210,42
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	274,46	210,42
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 984,00	43 917,63
Dettes fiscales et sociales	106 528,87	43 796,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	177 479,12	160 688,90
<b>DETTES</b>	<b>330 266,45</b>	<b>248 613,94</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>540 821,53</b>	<b>499 913,14</b>



**Compte de résultat**

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	331 938,28	319 902,98
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	371 803,22	366 280,88
Reprises et Transferts de charge	8 604,74	11 542,94
Cotisations	22 700,00	24 320,00
Autres produits	13 809,81	550,49
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>748 856,05</b>	<b>722 597,29</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	126 459,20	127 464,27
Impôts et taxes	11 763,30	10 912,25
Salaires et Traitements	435 793,56	415 205,29
Charges sociales	169 051,00	140 247,28
Amortissements et provisions	10 918,95	11 025,03
Autres charges	958,87	581,51
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>754 944,88</b>	<b>705 435,63</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6 088,83</b>	<b>17 161,66</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	3 356,02	3 110,61
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>3 356,02</b>	<b>3 110,61</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-2 732,81</b>	<b>20 272,27</b>
Produits exceptionnels	25 878,18	5 395,61
Charges exceptionnelles	47 566,68	24 000,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-21 688,50</b>	<b>-18 604,39</b>
Impôts sur les bénéfices	1 117,00	
Report des ressources non utilisées	10 000,00	12 000,00
Engagements à réaliser	10 000,00	10 000,00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-25 538,31</b>	<b>3 667,88</b>



Comptes annuels

Annexe

## Règles et méthodes comptables

### Présentation de l'annexe

Désignation de l'association :  
JAZZ A TOURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 540 822 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 25 538 Euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Il inclut également tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

## Règles et méthodes comptables

- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### **Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation égale au montant de la différence est comptabilisée.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## **Faits caractéristiques**

### **Autres éléments significatifs**

Le Directeur de l'association est sorti des effectifs le 19 juillet 2019 au moyen d'une rupture conventionnelle. L'indemnité correspondante à lui devoir s'élève à 39 252 euros. La procédure ayant été déclanchée avant la date de clôture de l'exercice, une provision pour charge à payer a été passé dans l'exercice en contrepartie d'une charge exceptionnelle. Le forfait social correspondant a lui aussi été provisionné (8 083 euros) à la clôture de l'exercice dans le même compte de charge exceptionnelle.

**Locaux d'exploitation : la ville de Tours met à disposition gratuitement les locaux.**  
L'association supporte uniquement les charges locatives.

Le passif social au 30 juin 2019 s'élève à 79 971€.

Les hypothèses retenues afin de déterminer les indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- Progression de salaire : 2% par an
- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux de charges sociales : 40%
- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- Taux actualisation : 0.77%.

L'association a souscrit un contrat d'assurance retraite.  
Aucun versement n'a été fait sur l'exercice.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 507,73			1 507,73
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 507,73</b>			<b>1 507,73</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	120 441,97			129 841,97
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 280,46			12 280,46
- Matériel de transport	3 500,00			3 500,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 030,71			44 264,22
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>182 253,14</b>			<b>189 886,65</b>
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	5 600,00			5 600,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 600,00</b>			<b>5 600,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>189 360,87</b>			<b>196 994,38</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>Immobilisations incorporelles</b>	1 507,73 <b>1 507,73</b>			1 507,73 <b>1 507,73</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 503,20			112 396,27
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 597,37			10 039,93
- Matériel de transport	3 500,00			3 500,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier <b>Immobilisations corporelles</b>	31 919,73 <b>153 520,30</b>			34 321,11 <b>160 257,31</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>155 028,03</b>			<b>161 765,04</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 196 472 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	133 511	133 511	
Autres	58 044	58 044	
Charges constatées d'avance	4 917	4 917	
<b>Total</b>	<b>196 472</b>	<b>196 472</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	20 900
<b>Total</b>	<b>20 900</b>



## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	201 708	3 668		205 376
Résultat de l'exercice	3 668		29 206	-25 538
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	11 923		3 206	8 717
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>217 299</b>	<b>3 668</b>	<b>32 412</b>	<b>188 555</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Lors d'un contrôle URSSAF réalisé sur l'année 2017, l'association a été mise en demeure d'appliquer à l'ensemble de son personnel, tant permanent qu'occasionnel, la convention collective de l'animation.

L'impact d'une telle mise en conformité engendrerait une augmentation de la masse salariale de l'ordre 12,50% (soit environ 50 000 €).

JAT a prévu la mise en place de cette mesure dès les paies de septembre 2018.

(L'association en-cours le risque d'un redressement URSSAF pour la période allant du 01/01/17 au 31/08/18)

Afin de réduire l'impact financier de cette mise en conformité sur la première année d'application, et en prévision du risque de redressement URSSAF possible de l'année 2017 et du premier semestre 2018, il est décidé au 30/06/18 de constater une provision pour risque de 24 000€

A la clôture de l'exercice 30/06/2019, la provision est reprise à hauteur de 50% (soit 12 000 €), pour atténuer le coût de la mise en conformité sur l'exercice et tenir compte de la diminution du risque pour l'association d'être contrôlée socialement sur l'année 2017.

**Notes sur le bilan**

**Tableau des provisions pour risques et charges**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	24 000				12 000
<b>Total</b>	<b>24 000</b>				<b>12 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			22 000		

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 330 266 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	274	274		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 984	45 984		
Dettes fiscales et sociales	106 529	106 529		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	177 479	177 479		
<b>Total</b>	<b>330 266</b>	<b>330 266</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

#### Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	41 150
Interets courus a payer	274
Prov. pour congés payés	17 762
Charg.soc./congés a payer	6 217
Autr.charg.social.a payer	50 463
<b>Total</b>	<b>115 866</b>

**Notes sur le bilan**

**Comptes de régularisation**

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	4 917		
<b>Total</b>	<b>4 917</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	177 479		
<b>Total</b>	<b>177 479</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Rémunération des commissaires aux comptes

#### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 562 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

### Subventions d'exploitation

#### Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants engager en fin d'exercice ' A - B + C
<i>Emergence 2018</i>		10 000	10 000		
<i>Emergence 2019</i>				10 000	10 000
<b>Total</b>		<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

## Autres informations

### Engagements financiers

### Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Mise à disposition gracieuse locaux Ville de Tours</i>	10 916
Autres engagements reçus	10 916
Legs nets à réaliser	
Total	10 916

### Donations

L'association a reçu dans l'exercice deux dons en nature de divers matériels de musicologie pour la somme totale de 13 650 €.